



PREFETE DE LA MAYENNE

**Information sur l'existence d'un avis de l'autorité environnementale
réputé sans observation**

Dénomination du projet :

LHOIST France OUEST

Implantée à Neau (53150)

**Demande d'autorisation d'augmenter la capacité de production de l'usine de
fabrication de chaux**

La direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement a reçu le présent dossier complet et régulier le 26 juillet 2012.

Depuis le 26 septembre 2012, en application de l'article **R. 122-13-1** du code de l'environnement, et en l'absence d'observation de la part de l'autorité environnementale l'avis est réputé **sans observation**.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire
- d'une consignation au dossier d'enquête publique
- d'une publication sur le site internet de la préfecture

Laval, le **-1 OCT. 2012**

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de la réglementation
et des libertés publiques


Marie-Paule LOUDUN